

HM•CLAUDE

Nos équipes vous attendent sur leur stand

N° A 12
Hall B

NOUVEL EMPLACEMENT

www.hmclause.com



REUSSIR l'Anjou agricole

SIVAL

Le Quotidien

N°2 - 18 janvier 2023

RENCONTRE avec...

Alexandra Paillard, Responsable des affaires pharmaceutiques chez DelleD-LaFleur (Espace Nouvelles filières)

Pouvez-vous nous présenter DelleD-LaFleur (I-594 Grand Palais) ?

Alexandra Paillard : L'entreprise a été fondée en 2014 par Franck Milone, lui-même atteint de sclérose en plaques. Il s'intéresse au sujet et décide de créer le premier laboratoire français spécialisé sur la thématique du cannabis à usage médical grâce à des levées de fonds privées. Aujourd'hui, l'entreprise DelleD-LaFleur regroupe plus de 24 collaborateurs et se décline en plusieurs domaines d'activités : la recherche et le développement de médicaments à base de cannabis, la prestation d'analyse destinée aux producteurs de fleurs de cannabis et la vente de produits dermo-cosmétiques sans THC* vendus sous la marque LaFleur dermocosmétique.



Un traitement à base de cannabis médical, comment ça fonctionne ?

À l'heure actuelle, le traitement au cannabis thérapeutique reste une solution en ultime recours pour soulager les douleurs du patient. Il est utilisé en France en phase de test auprès de 3 000 patients dans une étude menée par l'ANSM. L'étude porte sur 5 indications thérapeutiques : les douleurs neuropathiques, les épilepsies réfractaires aux traitements, la sclérose en plaques, les soins palliatifs et l'oncologie.

Il existe différentes formes d'administration du cannabis médical : par inhalation de la fleur ou par voie orale de capsules comportant de l'huile extraite de fleurs de cannabis. L'avantage principal de ces médicaments est qu'il n'existe pas d'effet de tolérance ou d'accoutumance contrairement à certains traitements à partir d'opiacés. Cependant, ce type de traitements contre la douleur peut créer une dépendance psychique due au soulagement de la douleur.

Quelles perspectives d'avenir pour la nouvelle filière du cannabis médical ?

Actuellement, l'utilisation de THC est interdite en France. Les résultats de l'expérimentation de l'ANSM**, qui a débuté en 2021, vont permettre de finaliser le projet de loi à l'horizon 2024 sur le statut de l'utilisation du cannabis et ses dérivés comme traitement de soulagement contre la douleur. D'autres études sont menées par le laboratoire LaFleur afin d'étudier l'utilisation du cannabis comme traitement principal contre des cancers réfractaires aux thérapies disponibles.

• ↔ Juliette Blanc - Hugo Mussard - Pierre-Henri Blandineau Richard

*Molécule psychotrope du cannabis.

**Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

4 kilomètres d'allées.

C'est la distance totale à parcourir pour découvrir l'ensemble des exposants du salon !

Romanesco, le compagnon du maraîcher

L'enjambeur Romanesco, lauréat du concours SIVAL Innovation, assiste le producteur dans 80 % de ses tâches. Les fondateurs de l'entreprise, les frères Félix et Basile Gaulier, ont voulu produire un outil électrique, fonctionnel et modulaire tout en restant accessible (un peu plus de 30 000 euros HT). Grâce à ses panneaux solaires, l'outil se veut autonome sur toute la journée de travail. Pour plus de confort, une fonction de guidage automatique est intégrée pour suivre le rang. Les postes de travail assis et allongés ont été conçus avec des ostéopathes. Pour ce 1^{er} semestre 2023, 5 engins sont prévus à la production dans leurs ateliers à Saint-Malo. Retrouvez Romanesco au Hall C, stand 218.

• ↔ Laurine Fillon - Lucie Richer -

Titouan Thézé - Quentin Marcou

Scannez ce code pour voir le matériel en vidéo



ARABESK FI**
(HMC 45 1512)

NOUVEAU

De la bêche à l'arrière-saison !

** Variété en cours d'inscription (APV).
Dénomination en cours de validation.



Communication Division | FR2023-022-8 | 12-22 | Photographies non contractuelles - Tous droits réservés © 2022 HM.CLAUSE

CLAUDE
VEGETABLE SEEDS



http://www.hmclause.com